

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	16^{ème}
Nom de site	FOCH PICHAT	Numéro	108U7
Adresse du site	48, avenue Foch	Hauteur	R+9 (30 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G et ajout de 3 antennes inactives. Un autre opérateur présent sur le site BT (0°, 120° et 280°)		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts.		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	15/07/2014
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	23/03/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	23/05/2020

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Orange envisage de réaménager le relais de téléphonie mobile installé dans votre arrondissement.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de trois antennes et le remplacement des trois antennes existantes par trois nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz , couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 5°, 152° et 264° .		
Distance des ouvrants	Néant	Tilts (degrés)	5° à 12°
Estimation	5° < 5V/m ; 152° < 4V/m ; 264° < 4V/m	Vis-à-vis (25m)	R+6 (22,50 m)
Divers			

Incidence visuelle

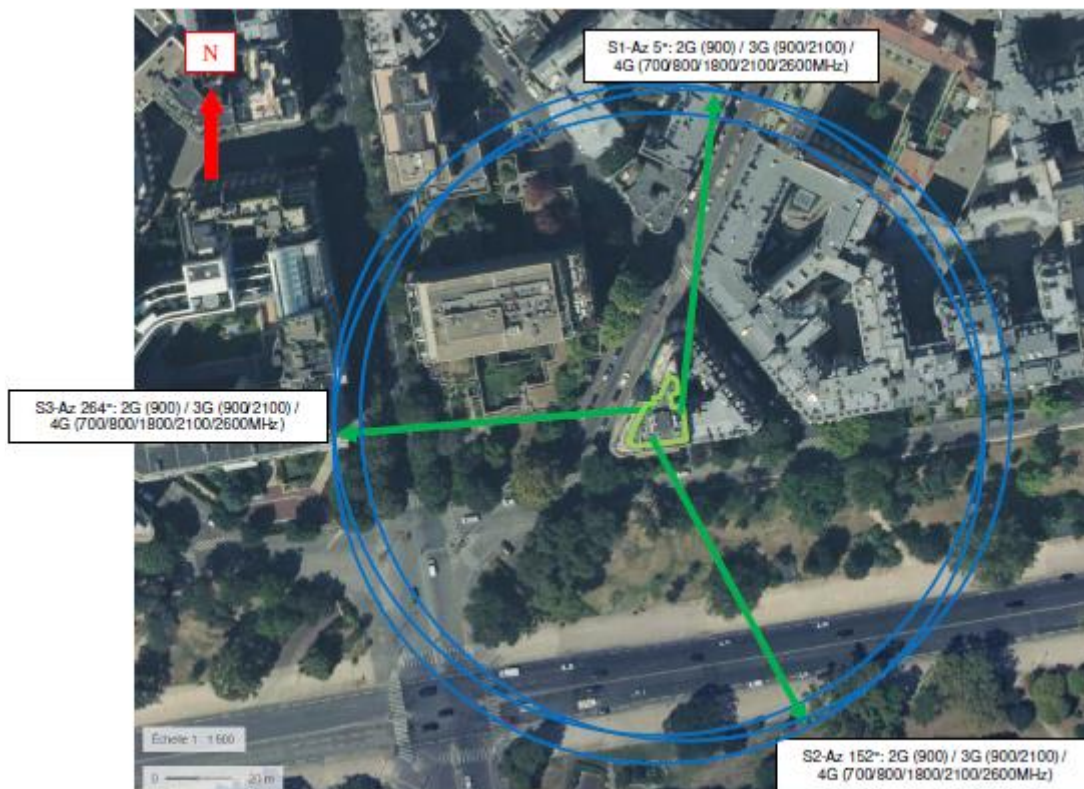
Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer 3 antennes panneaux par 6 antennes panneaux dont 3 antennes inactives.
Zone technique	Des modules seront installés à proximité des antennes et sur la zone technique.
Hauteur antennes/sol	32,90 m pour les antennes actives 33,90 m pour les antennes inactives

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :	
--	--

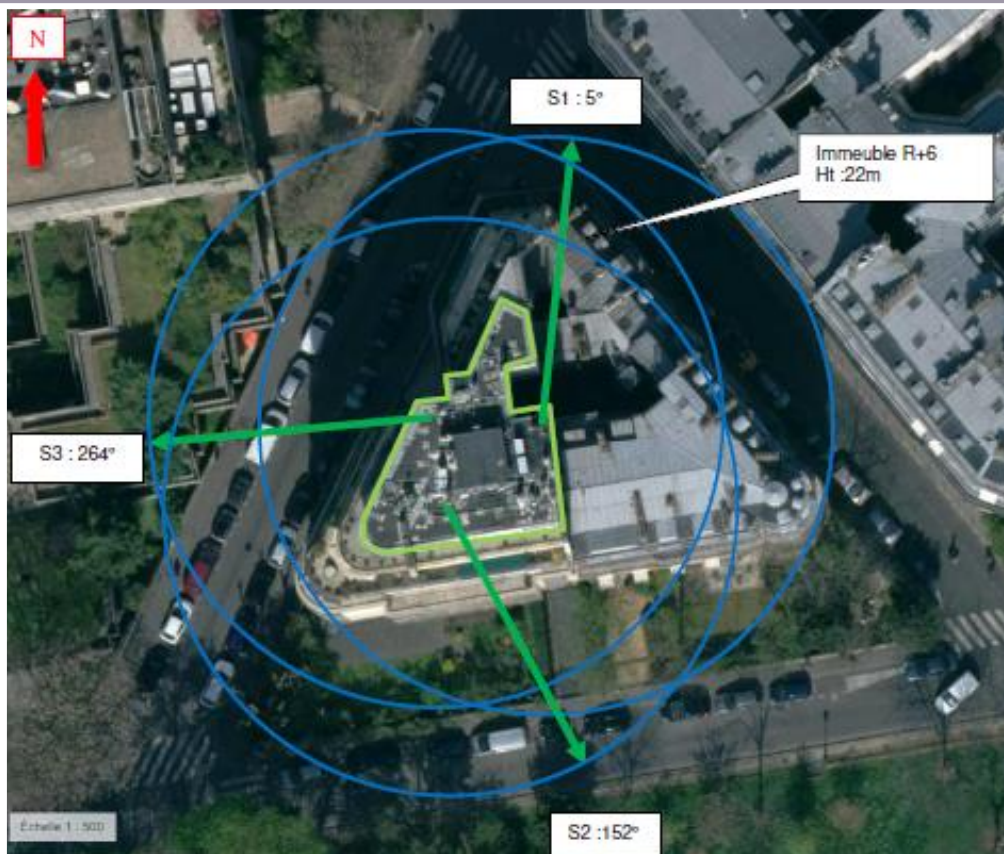
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	--	---------------------------------------	---

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

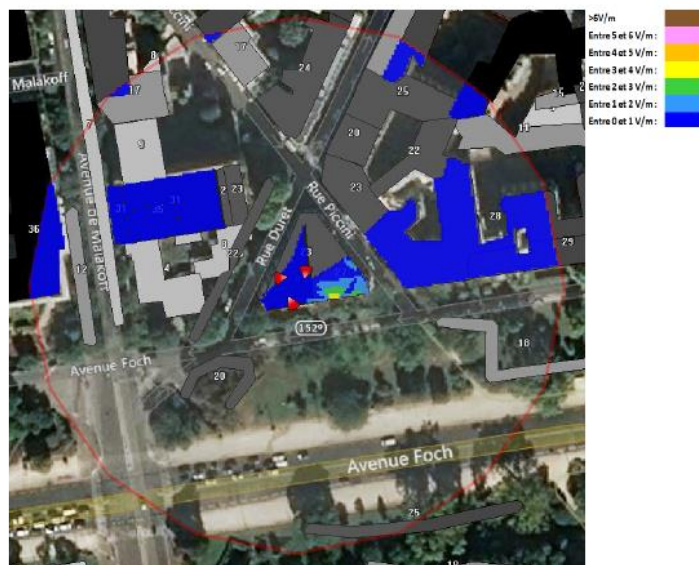


Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 5°, le niveau maximal calculé est inférieur à 5 V/m. La hauteur correspondante est de 25.5m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 152°, le niveau maximal calculé est inférieur à 4 V/m. La hauteur correspondante est de 25.50m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 264°, le niveau maximal calculé est inférieur à 4V/m. La hauteur correspondante est de 25.50m.



	Azimut 5°	Azimut 152 °	Azimut 264 °
Niveau maximal	Inférieur à 5V/m	Inférieur à 4 V/m	Inférieur à 4 V/m
Hauteur	25.50 m	25.50 m	22.50

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Vue des Azimuts

AZIMUT 5°



AZIMUT 152°



AZIMUT 264°

